

L'honorable M. DANDURAND: Je demande à l'honorable sénateur de ne pas insister pour présenter son amendement. Je ne crois pas qu'il appartienne au Sénat d'intervenir dans les détails d'un projet de loi intéressant la Chambre des Communes en particulier, sauf s'il existait un grave déni de justice. C'est pourquoi je propose qu'après le mot "requis", dans la deuxième ligne, on ajoute les mots suivants: "le Gouverneur en conseil sur la recommandation de"; et dans la sixième ligne, qu'on biffe les mots "un an" et qu'on les remplace par les mots "durant bon plaisir".

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: C'est très bien.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai dit que sauf dans un cas de grave injustice, le Sénat ne devait pas intervenir dans des questions comme la loi des élections fédérales, et je désire prévenir mes honorables amis que si jamais j'ai le courage de présenter un remaniement de la carte électorale dans le genre de celui de 1882, il leur appartiendra de le combattre.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je félicite mon honorable ami de la manière avec laquelle il a présenté cet amendement.

L'amendement est adopté.

L'article modifié est adopté.

Rapport est fait du projet de loi modifié.

#### TROISIEME LECTURE

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, le bill est lu une troisième fois et adopté.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

### Reprise de la séance

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du projet de loi, bill n° 239, modifiant la loi de la pension du service civil, 1924.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Messieurs, je propose qu'on ne lise pas ce bill une troisième fois, mais qu'on le modifie en y ajoutant, comme article 2, les termes suivants:

Ladite loi est de plus modifiée par la substitution des mots "deux ans" aux mots "trois mois", ligne 3 du paragraphe (2) de l'article 10 de ladite loi.

Comme le sait mon honorable ami, M. Finlayson, du service des Assurances, a approuvé ce changement.

L'amendement proposé est adopté.

Le bill modifié est lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée jusqu'au lendemain, dix heures du matin.

Séance du samedi, 27 juin 1925.

Le Sénat se réunit à dix heures du matin. L'honorable N. A. Belcourt, président intérimaire, occupe le fauteuil présidentiel.

Prières et affaires de routine.

#### PROROGATION DU PARLEMENT

L'honorable PRESIDENT SUPPLEANT informe le Sénat que le très honorable F. A. Anglin, agissant comme délégué du Gouverneur général, se rendra aujourd'hui à la salle du Sénat, à onze heures du matin, pour proroger la présente session du Parlement.

#### RETRAITE DU COLONEL TODD

##### ASSISTANT BIBLIOTHECAIRE

L'honorable PRESIDENT SUPPLEANT: J'ai reçu la communication suivante signée par l'honorable M. Burrell et M. Taché, et approuvée par le Président du Sénat et par l'Orateur de la Chambre des Communes:

Ottawa, 25 juin 1925.

A l'honorable président du Sénat,  
Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous envoyer copie d'un rapport du Dr Fraser sur l'état de santé du colonel Todd qui ne peut plus, depuis quelque temps, vaquer à ses occupations.

Le colonel Todd reconnaît, croyons-nous, qu'il ne peut plus continuer à remplir un poste où il est essentiel de pouvoir lire sans difficulté. Bien qu'il nous fasse peine de nous dispenser des services d'un fonctionnaire qui, pendant plus de cinquante ans a rendu de bons et loyaux services à la Bibliothèque, nous recommandons respectueusement que le colonel Todd soit mis à sa retraite et nous serions heureux si l'on pouvait, en raison de ses longs états de service, lui accorder un congé de six mois avec plein salaire à partir du 1er juillet prochain.

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que le Sénat approuve la recommandation de M. J. de L. Taché, bibliothécaire général et de l'honorable Martin Burrell, bibliothécaire parlementaire, qu'un congé de six mois à partir du 1er juillet 1925 soit accordé, avant sa mise à la retraite, à M. Alfred Hamlyn Todd, assistant bibliothécaire, qui, pendant plus de cinquante ans, a rendu de précieux services à la Bibliothèque du Parlement.

Il dit: Mes honorables collègues ont entendu le rapport conjoint des bibliothécaires. Tous les membres du Sénat approuveront sans doute les remarques des bibliothécaires au sujet des services précieux rendus par M. Todd. Pendant ma longue carrière parlementaire, j'ai eu l'occasion de profiter de son expérience et de ses conseils dans la sphère où il exerçait ses fonctions, et j'ai toujours constaté qu'il était l'un des employés les plus compétents de la bibliothèque. Il a toujours porté noblement un nom illustre dans nos annales parlementaires: celui de son père.

L'honorable J. S. McLENNAN: Honorables messieurs, je veux confirmer ce que vient de dire l'honorable leader de cette Chambre